

## Burundi : L'Eglise engagée pour apporter de l'aide aux réfugiés

DIA, 10 novembre 2009 Kinshasa – L'Église du Burundi est fortement engagée, à côté des autorités nationales, des organismes internationaux, à accueillir les réfugiés du Burundi qui rentrent de la Tanzanie rapporte le secrétaire de la Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs du Burundi – l'Agence Fides. Don Salvatore Niciteretse a fait savoir dans son intervention à Fides que « Notre première préoccupation est celle de concilier les personnes. Il y a des réfugiés qui ont vécu depuis 1972 dans des camps en Tanzanie. Cet effort de conciliation a commencé avant même que les réfugiés reviennent au Burundi. Moi-même, j'ai deux fois visité les camps de réfugiés en Tanzanie pour communiquer à nos confrères ce que l'Église catholique est en train de faire dans la patrie pour favoriser la conciliation nationale.

Durant mes visites j'étais accompagné par un groupe de jeunes de l'Action Catholique du Burundi qui ont bien interagi avec ceux de leur âge. Je dois en outre remercier l'Église de la Tanzanie, les missionnaires, les prêtres, les religieux et les laïcs qui pendant des années ont aidé les réfugiés burundais. Parmi nos communautés ecclésiales, une bonne ambiance s'est créée. L'Église est très active également au niveau matériel continue le prêtre. Il a explicitement ramener dans le pays des milliers de personnes est une opération normale. Malgré les efforts produits par les autorités locales et par les organismes internationaux pour préparer l'arrivée des réfugiés, dans divers cas, les réfugiés arrivés n'ont ni maison ni nourriture. Les évêques ont lancé un appel à la mobilisation de tous. Continuant son intervention, le Père Don Salvatore Niciteretse explicite en ces termes : « dans les diocèses, on est en train de faire des collectes pour recueillir de la nourriture, pour intégrer des aides alimentaires de l'Unhcr (Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés), qui sont distribués par la Caritas Nationale du Congo ». Un autre problème à affronter est la répartition de la propriété foncière, signale-t-il. Sur les terres abandonnées par leurs propriétaires, d'autres familles installées. Maintenant que les vieux propriétaires ou leurs descendants reviennent au Burundi, le risque des contentieux sur la propriété de ces terres peut ressusciter. Selon un communiqué de l'UNHCR, envoyé à Fides, depuis mars 2009 le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé 53.500 réfugiés des Vieilles Colonies à retourner chez eux. Le rapatriement volontaire des réfugiés de 1972 fait partie d'un programme lancé en concomitance avec le gouvernement de la Tanzanie pour résoudre la question des réfugiés en situation prolongée. Grâce à ce programme, 162.000 réfugiés du Burundi de 1972 qui se trouvaient dans les Vieilles Colonies ont pu faire une demande de citoyenneté en Tanzanie. Suivant ce communiqué, depuis août 2009, déjà 29 000 d'entre eux ont été naturalisés. Le gouvernement de la Tanzanie voudrait compléter le processus avant la fin de l'année pour les 133.000 qui ont demandé et qui sont encore restés. La Tanzanie abrite aussi des réfugiés du Burundi, qui sont arrivés en 1933. Ces personnes étaient logés surtout dans des camps pour réfugiés dans les provinces de Kigoma et de Kagera, dans le nord-ouest, et qui ont tous été fermés, sauf un. En 1972, les réfugiés du Burundi ont fui aussi dans la République Démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda. Avec le retour progressif de la paix au Burundi, plus d'un demi-million de réfugiés est revenu à la maison, et parmi eux plus de 430.000 personnes des camps de la Tanzanie. Maintenant, il reste seulement 36.000 réfugiés du Burundi au Tanzanie, dans le camp de Mtabila, et plus de 21.500 dans la République Démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda.